

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023-119
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Place Marktbreit

Dépose d'une benne papiers et cartons

Le Maire de la Commune de FLÉAC

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R 116-2,
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,
- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu la demande déposée le 17/11/2023, par Madame Christine AUDRA, Adjointe à Madame Le Maire de la commune de FLÉAC, afin d'occuper le Domaine Public pour déposer une benne de récupération pour le papier et le carton, à l'occasion du Téléthon.
- Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise SABATIER est autorisée à occuper le domaine public, Place Marktbreit, partie calcaire, du **27 novembre 2023 au 4 décembre 2023**, afin de déposer une benne de récupération de déchets pour le papier et le carton, à l'occasion du Téléthon.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit pour tout autre véhicule.

Le bénéficiaire devra faciliter l'accès aux piétons et les véhicules d'intervention devront être stationnés en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire à son départ devra remettre les lieux dans leur état initial.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois de sa publication.

ARTICLE 7 : Madame le Maire de FLEAC, le Commandant de la Gendarmerie de HIERSAC, l'agent de Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la commune de Fléac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Fléac, le 16/11/2023

Mme Le Maire,
Hélène GINGAST



Publié le : **23 NOV. 2023**
Notifié le : **23 NOV. 2023**